

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 25-896 modifiant le règlement numéro 15-674 afin d'encadrer la garde de poules

Avis public est par la présente donné :

- **Que** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, à une séance ordinaire tenue le 7 juillet 2025, a adopté :

**Projet de règlement numéro 25-896 modifiant le règlement numéro 15-674
de zonage afin d'encadrer la garde de poules**

- **Qu'**une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 11 août 2025 à 19h30**, avant la tenue de la séance, dans la Salle Municipale, situé au 33, rue de l'Église à Saint-Ferréol-les-Neiges. L'objet de cette assemblée est d'informer les personnes intéressées sur ce projet de règlement.

Au cours de cette assemblée publique, le directeur général expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

- **Que** l'objectif du règlement est de transférer, sur le plan administratif, les dispositions relatives à la garde de poules, auparavant incluses dans le règlement sur les animaux, vers le règlement de zonage en vigueur dans la Municipalité, ces dispositions relevant d'usages et de constructions régis par ce dernier;
- **Que** le projet de règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
- **Que** le projet de règlement peut être consulté sur le site web de la Municipalité ainsi qu'à l'hôtel de ville, au 150, rue du Moulin, à Saint-Ferréol-les-Neiges, aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 1^{er} août 2025.

Avis numéro : 2025-58



Marie-Noël Duclos
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin);
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église);
3. Garage municipal (4070, avenue Royale);
4. Site web de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 1^{er} août 2025.



Marie-Noël Duclos
Greffière